Image not found or type unknown

Contester un exces de vitesse avec un véhicule à usage société.

Par **mickael85**, le **21/12/2016** à **19:35**

Bonjour, je viens de recevoir une amende pour excès de vitesse. c'est ma femme qui conduisait, elle a une entreprise, est ce que je peux utilise le cas n°2 pour contester et cocher la case "société"?

Par **LESEMAPHORE**, le **21/12/2016** à **21:32**

Bonjour
[citation]je viens de recevoir une amende pour excès de vitesse[/citation]
Vous êtes donc le titulaire du certificat d'immatriculation ou le conducteur identifié .
Si vous contestez être le conducteur, vous le désignez si vous le connaissez , en renseignant nom prénom adresse date naissance numéro de permis et date , dans la case 2 du formulaire d'exonération .
la contravention sera annulée et le conducteur recevra un nouvel avis pour cette même infraction .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés